



Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de Loire-Atlantique

Dossier suivi par : BERNARD Dominique

Objet : Dossier papier AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 044109 24 A0031 U4401

Adresse du projet : 20 rue de Koufra 44300 NANTES

Déposé en mairie le : 02/12/2024

Reçu au service le : 10/12/2024

Nature des travaux: 08127 Installation et travaux divers, 08129

Affouillement - exhaussement

Demandeur :

SAS BATIGNOLLES 2025 représenté(e)
par Monsieur GOUGNAUD Yannick

7 Boulevard de Lattre de Tassigny
85180 LES SABLES D'OLONNES

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

1) La présente demande concerne l'aménagement des abords immédiats des nefs A, B et C des anciennes usines des Batignolles protégées au titre des monuments historiques, dans leur champ de visibilité, une partie de ces aménagements se localisant à l'interface même avec ce monument. En conséquence, le projet dont il est question doit faire l'objet d'une grande attention de la part de l'architecte des bâtiments de France.

Il apparaît que dans ses principes, ses lignes de force, son organisation (reprenant notamment les orientations définies par les nefs) son vocabulaire (matériaux de sols et végétaux) ce projet présente des qualités de composition et de dialogue avec l'existant qui devraient en faciliter l'intégration dans ce contexte sensible.

Cet avis exclu cependant la partie relative au traitement des espaces 'en creux' entre les nefs dont l'évolution est subordonnée à la suite qui sera donnée au projet de restauration/réhabilitation du monument historique qui fait l'objet d'une instruction parallèle par les services de la DRAC au titre du code du patrimoine. En effet cette partie du projet implique la démolition d'éléments bâtis qui sont étroitement imbriqués et liaisonnés avec les parties protégées. D'autre part, par delà la problématique de la démolition de constructions existantes dans les espaces dont il est question, le traitement paysager proposé devrait y être précisé et mieux justifié au regard de considérations relevant des impératifs de conservation du monument historique (en termes de développement des systèmes racinaires à proximité des façades notamment).

L'échelle des documents présentés ne permettant pas de discerner finement les caractéristiques de traitement du projet, les détails d'exécution des différents aménagements de sols; les choix de plantations et des échantillons de matériaux; des éventuels traitement de clôture, seront présentés 'in situ' avant réalisation des

travaux.

2) Cet avis ne prend en compte que la partie du projet relative au traitement des abords du monument historique, relevant de la compétence propre de l'architecte des bâtiments de France et ne préjuge pas de la suite qui sera donnée par la DRAC sur la demande concernant la restauration/réhabilitation du monument historique qui fait l'objet d'une instruction spécifique.

Fait à Nantes



Signé électroniquement
par Dominique BERNARD
Le 06/02/2025 à 15:49

L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Dominique BERNARD

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Pays de la Loire - 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 NANTES CEDEX 1) par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE :

Usine Les Batignolles situé à 44109|Nantes.

